## REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret N° 98-170 DU 5 Mai 1998
Portant nomination et promotion
à titre Exceptionnel, Civil et
Etranger dans l'Ordre National du
Bénin de Monsieur Jean Louis
ROY

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT, GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement:
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim;
- VU l'Extrait du Relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 28 Janvier 1998;

## DECRETE:

Article 1er: Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de Commandeur dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à partir du Jeudi 23 Avril 1998, Monsieur Jean Louis ROY, ancien Secrétaire Général de l'ACCT, en reconnaissance de sa bénéfique contribution au renforcement de la Coopération entre l'ACCT et le Bénin durant son mandat à la tête de cet Organisme.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 5 Mai 1998

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations: PR 4 - CC 2- CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 20 - SGG 4 - SG/PR 2 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.